



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE

L'article L351-12 du code du travail modifié par l'article 65 de la loi n087-588 du 30 juillet 1987, permet l'adhésion des collectivités locales et de certains établissements publics administratifs, au régime de l'assurance chômage.

L'adhésion porte affiliation des agents non titulaires, saisonniers, vacataires, contractuels, auxiliaires et ouvre droit pour cette catégorie de personnel, en cas de perte d'emploi, à l'indemnisation de l'ASSEDIC.

L'adhésion est facultative et révocable. Elle nécessite la signature d'un contrat.

Il est proposé que la Commune de Sainte Féréole adhère au régime d'assurance chômage.

La dépense sera inscrite au BP 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** en faveur de l'adhésion de la Commune au régime d'assurance chômage

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la signature du contrat à venir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

M.M.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

AFFECTATION DES RESULTATS

-Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2015

-Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

-Considérant les éléments suivants :

Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2014 : **359 384,42 €**
(affecté en totalité en investissement)

Résultat de la section d'investissement au 31/12/2014 : - **257 226,89 €**

Résultat d'exécution de l'exercice 2015 :

Solde d'exécution de l'exercice : -97 674,04 €

Solde d'exécution cumulé : - 354 900,93 €

Restes à réaliser au 31/12/2015:

-Dépenses d'investissement: 56 104,00€

-Recettes d'investissement: 166 286,00 €

Total des restes à réaliser : + 110 182,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2015:

-Rappel du solde d'exécution cumulé: - 354 900,93 €

-Rappel du solde des restes à réaliser: +110 182,00 €

-Besoin de financement total : -244 718,93 €

Résultat de fonctionnement à affecter:

-Résultat de l'exercice: 331 482,90 €

-Résultat antérieur laissé en fonctionnement : /

TOTAL..... 331 482,90 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement: (compte 1068)	244 718,93 €
2) affectation complémentaire en réserves:..... (compte 1068)	86 763,97 €
Total compte 1068.....	331 482,90 €
3) reste en excédent de fonctionnement à reporter au B.P. ligne 002:.....	/
TOTAL:.....	331 482,90 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Section de fonctionnement

- Dépenses : 950 317,52 €
- Recettes : 1 281 800,42 €

Section d'investissement

- Dépenses : 746 443,09 €
- Recettes : 648 769,05 €
-

Adopté à la majorité (1 abstention)

COMPTE DE GESTION 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion.

BUDGET PRIMITIF 2016

Section de fonctionnement

- Dépenses – Recettes : 1 271 438,00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 982 129,93 €
- Recettes : 1 172 697,90 €

Adopté à la majorité (1 contre et 2 abstentions)

DETAIL PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2016

PROGRAMMES	DEPENSES	RECETTES
Subvention rénovation façades	11 497,00	1 348,29
Mobilier divers	10 000,00	
Solde travaux place Eglise	47 329,00	116 400,00
Voirie communale (équipe technique)	30 000,00	
Marché public voirie communale (route des Prades et route du Barrage)	175 000,00	102 905,00 (restes à réaliser trvx 2015)
Travaux bâtiments communaux	33 390,00	5 019,00
Signalétique	10 000,00	
Solde travaux maison de la nature	3 188,00	
Logiciel cimetièrre	500,00	
Restauration vitraux		3 965,00
Réfection mairie et sa mise en accessibilité	240 000,00	157 660,00
Skate park	25 000,00	6 200,00
Programme école numérique	7 000,00	2 800,00
Remboursement avance FCTVA	31 825,00	
Virement section de fonctionnement		282 217,71
FCTVA 2015		120 200,00
Taxe aménagement		40 000,00
Caution	2 500,00	2 500,00
Affectation des résultats		331 482,90
Déficit antérieur reporté	354 900,93	
TOTAL	982 129,93	1 172 697,90



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER

Section de fonctionnement

- Dépenses : 276 504,07 €
- Recettes : 386 591,54 €

Section d'investissement

- Dépenses : 549 990,57 €
- Recettes : 399 183,39 €

Adopté à la majorité (2 abstentions)

COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER

A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal adopte le compte de gestion.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER

Section de fonctionnement

- Dépenses – Recettes : 413 059,32 €

Section d'investissement

- Dépenses – Recettes : 317 024,60 €

Adopté à la majorité (2 abstentions)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

AVENANT AU MARCHE DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT DU COLOMBIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant proposé par l'entreprise Duchatelet pour les travaux du marché du lotissement du Colombier.

Le montant de l'avenant s'élève à 16 201,14 € H.T.

Il s'agit des travaux suivants :

- Déblais pour l'aménagement du chemin communal
- Grave concassée 0/31.5
- Grave concassée 0/150
- Enrobés à chaud coloris noir
- Caniveaux CC2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cet avenant,

AUTORISE le Maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Cette délibération est adoptée à la majorité (3 abstentions).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R302-11 à R302-13, portant sur la procédure de validation du PLH

VU la délibération du 28 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) portant sur le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire

VU le projet de PLH arrêté par délibération du Conseil Communautaire de la CABB en date du 7 décembre 2015

Par délibération du 28 avril 2014, le Conseil Communautaire de la CABB a engagé la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le périmètre des 49 communes de son territoire.

Ce programme constitue le cadre de la politique communautaire de l'habitat pour les 6 années à venir.

A partir d'un diagnostic partagé, des orientations, ainsi qu'un programme d'actions ont été élaborés :

Orientation 1 : Baser les perspectives d'évolution sur les principes du SCOT en matière d'aménagement, de développement durable et d'habitat en prenant en compte les tendances récentes :

- Action n°1 : Développer des outils fonciers
- Action n°2 : Renforcer les outils en matière d'urbanisme
- Action n°3 : Produire des opérations d'habitat favorisant développement durable et mixité

Orientation 2 : Recentrer le développement urbain sur le parc existant en réhabilitant, en luttant contre la vacance et en dynamisant les centres bourgs :

- Action n°4 : Maintenir des mesures d'amélioration du parc privé et lutter contre la vacance
- Action n°5 : Soutenir la revalorisation du parc locatif public

Orientation 3 : Garantir de bonnes conditions d'habitat aux personnes âgées et personnes handicapées

- Action n°6 : Développer l'offre de logements adaptés à la perte d'autonomie

Orientation 4 : Maintenir une offre de logements à coût maîtrisé en la repositionnant dans les secteurs les plus urbains

- Action n°7 : Recentrer les aides à l'accession à la propriété à coût maîtrisé
- Action n°8 : Déployer l'offre locative sociale nouvelle principalement dans les communes dites SRU en s'appuyant sur le parc existant

Orientation 5 : Poursuivre le renouvellement urbain et veiller à l'équilibre social

- Action n°9 : Poursuivre les interventions dans les quartiers d'habitat social et préserver les équilibres sociaux

Orientation 6 : Faciliter l'accès à l'autonomie des personnes sortant de structure d'hébergement à caractère social et compléter l'offre spécifique répondant aux besoins des ménages à parcours atypique

- Action n°10 : Développer et sécuriser l'entrée dans le logement des jeunes, des ménages fragiles et des publics en voie d'accès à l'autonomie
- Action n°11 : Compléter les réalisations répondant aux besoins des gens du voyage

Orientation 7 : Conduire la politique de l'habitat

- Action n°12 : Développer le conseil aux élus
- Action n°13 : animer la politique de l'habitat

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, il est demandé à chaque conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de Programme de l'Habitat arrêté le 7 décembre 2015 par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture des courriers du maire en date du 10 septembre 2015 et du 27 octobre 2015 adressé au Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et à la Vice-Présidente en charge de l'Habitat et du PLH, et après en avoir délibéré

CONSIDERE que les observations de la commune n'ont pas été prises en compte,

CONSIDERE qu'il y a notamment sur les critères de densification des aberrations techniques qui ne tiennent pas compte de la réalité locale

À l'unanimité, **EMET** un avis défavorable au projet de PLH, confirmant ainsi le vote défavorable du représentant de la commune de Ste Féréole lors du conseil communautaire du 7 décembre 2015.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

PROGRAMME VOIRIE 2016 – ROUTE DITE DU BARRAGE

Le Maire informe l'Assemblée sur la nécessité de procéder à la réfection de la route dite du Barrage de la Couze allant de la patte d'oie du Moulin Bas jusqu'au pont délimitant la commune de Sainte Féréole à la commune de Malemort.

Une estimation des travaux a été réalisée par les services techniques de la commune et Mr Daudy, conseiller délégué en charge de la voirie : le montant maximum des travaux est de 100 000€ H.T. (maîtrise d'œuvre incluse).

Le Bureau d'études Dejante a été consulté pour réaliser l'étude : le taux d'honoraires retenu est de 5%.

Compte tenu du cahier des charges, le maître d'œuvre propose une estimation des travaux à hauteur de 99 787,28 € H.T., soit 119 744,73 € T.T.C (y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACTE les travaux de réfection de la route dite du Barrage de la Couze

ACCORTE l'estimation faite par le BE Dejante

SOLLICITE une subvention au titre des travaux de voirie auprès de Mr le Président du Conseil Départemental

PRECISE le plan de financement :

- CD : 40% (plafond d'assiette éligible à la subvention : 100 000€)
- Commune : le reste

FIXE la procédure de passation du marché comme suit : Marché à Procédure Adaptée

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises, exécution et règlement des marchés de fournitures et de service.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES : PROPOSITION MEMBRE SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 4 avril 2014 où il a été créé la commission des finances.

Il propose d'intégrer Mme Fanny CHARLOT à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE que Mme Fanny CHARLOT soit membre de la commission des finances.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

CREATION POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe de catégorie C, à temps complet à l'ALSH, à compter du 1^{er} Avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

ACCEPTE la création du poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe – cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, à temps complet, Catégorie C, à compter du 1^{er} avril 2016. Il sera rémunéré selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche.

CHARGE le Maire de procéder à la nomination d'un agent sur ce poste,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C, à temps non complet (17 heures 30) pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à compter du 1^{er} août 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

ACCEPTE la création du poste d'adjoint technique territorial – cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet (17h30), Catégorie C, à compter du 1^{er} août 2016.

Il sera rémunéré selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche.

CHARGE le Maire de procéder à la nomination d'un agent sur ce poste,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour l'accueil de loisirs et pour la piscine.

Il sera fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée :

· **ACCUEIL DE LOISIRS** :

Au maximum trois emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de Pâques, au maximum cinq emplois à temps complet (35 heures), pour le mois de juillet, au maximum quatre emplois à temps complet (35 heures) pour le mois d'août, au maximum deux emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de Toussaint et pour les vacances de Noël, au maximum trois emplois à temps complet (35 heures) pour les vacances de février 2017, pour exercer les fonctions d'animateurs, au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.

Conformément à la réglementation en vigueur, la structure aura 50% de diplômés et soit 50% de stagiaires ou soit 30% de stagiaires et 20% de non diplômés.

· **PISCINE** :

Un surveillant de baignade pour le mois de juillet 2016 et un pour le mois d'août 2016, à temps complet,

Un agent d'entretien pour le mois de juillet 2016 et un pour le mois d'août 2016, à temps complet, pour tenir les entrées de la piscine, nettoyer le bassin, les plages et faire le ménage des vestiaires, douches ... du bâtiment de la piscine et s'occuper des espaces verts en cas de fermeture de la piscine pour cause de mauvais temps

Un agent d'entretien à temps complet pour seconder l'équipe technique pendant 4 semaines à répartir entre juillet et août, selon les besoins.

Ils auront droit à 2,5 jours de congés par mois, conformément à la réglementation en vigueur.

Ils seront rémunérés selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche, heures supplémentaires éventuelles rémunérées en fonction des textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

AUTORISE les créations de postes énumérés ci-dessus

CHARGE le Maire de ces recrutements et l'autorise à signer les contrats de travail qui correspondent,

PRECISE que les crédits nécessaires seront affectés au budget communal,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

EQUIPEMENT SPORTIF : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire informe l'Assemblée de la demande des adolescents de la commune pour l'implantation d'un skate park.

Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande.

Une estimation des travaux a été réalisée par les services techniques de la commune : le montant est de 20 833,00€ H.T, soit 24 999,60€ T.T.C.

Le Maire explique que cette opération est susceptible d'être éligible à une aide du Conseil Départemental dans le cadre des équipements sportifs à hauteur de 30%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACTE les travaux de construction d'un skate park

ACCEPTE l'estimation faite par les services techniques de la commune

SOLLICITE une subvention au titre des travaux de constructions d'équipements sportifs auprès de Mr le Président du Conseil Départemental à hauteur de 30%

PRECISE le plan de financement :

- CD : 30%
- Commune : le reste

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises, choix de l'entreprise

DEMANDE au Maire de le tenir informé

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

INSTALLATION DE COLONNES ENTERREES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la possibilité d'installer des colonnes enterrées en lieu et place des conteneurs de tri existant sur le parking de la Grande Salle ou à un autre endroit à définir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le SIRTOM pour la pose de colonnes enterrées

DEMANDE au SIRTOM de procéder à une étude de faisabilité

CHARGE le Maire de le tenir informer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

MODIFICATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE DE LA REGIE PISCINE

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18

VU le décret n°66.850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

VU le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux

VU la délibération en date du 25 mai 1988 portant création de la régie de recettes relative à l'encaissement des produits de la piscine municipale

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 janvier 2016

Considérant que la délibération initiale portant création de la régie de recettes prévoit un montant maximum d'encaisse inférieur aux montants réellement encaissés qu'il convient de rectifier

Considérant l'intérêt de la commune de fixer les chiffres maxima d'encaisse au niveau le plus compatible avec les besoins de la régie

Le maire propose de fixer le nouveau montant de l'encaisse à 1 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE que le nouveau montant de l'encaisse à 1 000€,

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du montant des contributions fiscalisées à mettre en recouvrement pour la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze qui s'élève à 21 320 €.

Les services de l'Etat demandent à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en recouvrement. Le Maire propose que cette somme soit mise en recouvrement par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que le montant de la contribution fiscalisée pour la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze soit mis en recouvrement par les services fiscaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

PETIT PATRIMOINE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire informe l'Assemblée sur la nécessité de procéder à la réfection de la croix située à la Cacalerie.

Une estimation des travaux a été réalisée par les services techniques de la commune : le montant est de 11 250€ H.T., soit 13 500€ T.T.C.

Le Maire explique que cette opération est susceptible d'être éligible à une aide du Conseil Départemental dans le cadre du petit patrimoine non protégé à hauteur de 45%.

Le Maire précise la possibilité de demander une aide auprès du Crédit Agricole au titre de sa politique de mécénat, compte tenu de la réfection d'un patrimoine culturel de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACTE les travaux de réfection de la Croix de la Cacalerie

ACCEPTE l'estimation faite par les services techniques de la commune

SOLLICITE une subvention au titre des travaux de restauration des petits édifices auprès de Mr le Président du Conseil Départemental à hauteur de 45%

SOLLICITE le crédit agricole au titre de sa politique de mécénat

PRECISE le plan de financement :

- CD : 45%
- Mécénat
- Commune : le reste

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises, choix de l'entreprise

DEMANDE au Maire de le tenir informé

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

PLAN D'EQUIPEMENT « ECOLES NUMERIQUES »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme « écoles numériques ».

Il s'agit d'équiper les écoles des matériels suivants :

- Tableau blanc interactif (TBI) ou vidéoprojecteur interactif (VPI) par école ou regroupement pédagogique déjà équipé complété éventuellement de tablettes tactiles à hauteur de 3 500 € H.T.
- Un équipement mobile composé de tablettes numériques tactiles à hauteur de 5 000€ H.T.
- Un renouvellement partiel des équipements existants à hauteur de 1 500€ H.T. pour les dotations subventionnées en 2009-2010 et 2010-2011

La Directrice de l'école a sollicité la mairie pour compléter l'équipement déjà en place.

Les besoins définis par le corps enseignants sont les suivants :

- Deux V.P.I. dans les classes de CM
- Deux micro-ordinateurs portables
- Deux tableaux blancs magnétiques
- Un micro-ordinateur portable en remplacement du matériel acquis lors du programme 2010-2011

Le coût du nouvel équipement est de 5 460€ H.T. et celui pour le renouvellement du matériel est de 400€ H.T.

Le Maire explique que ces équipements peuvent être subventionnés par l'Etat dans le cadre d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 50% et par le Conseil Départemental à hauteur de 30% dans la limite du plafond d'assiette indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable pour équiper une salle de classe dans le cadre du programme « Ecoles Numériques »

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

SOLLICITE auprès des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze une subvention DETR à hauteur de 50% et une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30 % dans la limite du plafond d'assiette éligible à la subvention

FIXE le plan de financement de la façon suivante :

- Dépenses : 7 032,00 € T.T.C
- Recettes :
 - o DETR et CD : 2 800€
 - o Reste à la charge de la commune : 4 232 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

RECRUTEMENTS EMPLOIS D'AVENIR

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Compte tenu de la fin de deux des contrats, le Maire propose de créer deux emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du 1^{er} poste : Animatrice et Agent polyvalent
- Durée du contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC
- Date de création du poste : 1^{er} mai 2016

- Contenu du 2^{ème} poste : Agent d'entretien des espaces publics (voirie, parcs et jardins, stade...) et des bâtiments publics
- Durée du contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC
- Date de création du poste : 1^{er} mai 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer deux postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions présentées ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5/02/2016

Date d'affichage : 15/02/2016

L'an **deux mil seize** et le **12 Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHARREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE

Absents : Mr JAUBERT ayant donné procuration à Mr GOLFIER, Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mme BLANCHARD, Mr MACHEIX ayant donné procuration à Mr MENEYROL, Mme COURDURIE ayant donné procuration à Mr SOULIER

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

VOTE DES TAUX DES TAXES – ANNEE 2016

Le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Le Maire propose de maintenir les taux, soit :

- Taxe Habitation : 10,56%
- Taxe Foncière (bâti) : 15,84%
- Taxe Foncière (non bâti) : 62,40%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE FIXER** les taux tels que présentés ci-dessus

Cette délibération est adoptée à la majorité (3 abstentions).

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Section de fonctionnement

- Dépenses : 950 317,52 €
- Recettes : 1 281 800,42 €

Section d'investissement

- Dépenses : 746 443,09 €
- Recettes : 648 769,05 €

Adopté à la majorité (1 abstention)

COMPTE DE GESTION 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion.

BUDGET PRIMITIF 2016

Section de fonctionnement

- Dépenses – Recettes : 1 271 438,00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 982 129,93 €
- Recettes : 1 172 697,90 €

Adopté à la majorité (1 contre et 2 abstentions)

DETAIL PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2016

PROGRAMMES	DEPENSES	RECETTES
Subvention rénovation façades	11 497,00	1 348,29
Mobilier divers	10 000,00	
Solde travaux place Eglise	47 329,00	116 400,00
Voirie communale (équipe technique)	30 000,00	
Marché public voirie communale (route des Prades et route du Barrage)	175 000,00	102 905,00 (restes à réaliser trvx 2015)
Travaux bâtiments communaux	33 390,00	5 019,00
Signalétique	10 000,00	
Solde travaux maison de la nature	3 188,00	
Logiciel cimetière	500,00	
Restauration vitraux		3 965,00
Réfection mairie et sa mise en accessibilité	240 000,00	157 660,00
Skate park	25 000,00	6 200,00
Programme école numérique	7 000,00	2 800,00
Remboursement avance FCTVA	31 825,00	
Virement section de fonctionnement		282 217,71
FCTVA 2015		120 200,00
Taxe aménagement		40 000,00
Caution	2 500,00	2 500,00
Affectation des résultats		331 482,90
Déficit antérieur reporté	354 900,93	
TOTAL	982 129,93	1 172 697,90

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER

Section de fonctionnement

- Dépenses : 276 504,07 €
- Recettes : 386 591,54 €

Section d'investissement

- Dépenses : 549 990,57 €

- Recettes : 399 183,39 €

Adopté à la majorité (2 abstentions)

COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER

A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal adopte le compte de gestion.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER

Section de fonctionnement

- Dépenses – Recettes : 413 059,32 €

Section d'investissement

- Dépenses – Recettes : 317 024,60 €

Adopté à la majorité (2 abstentions)